

REUNION MI MANDAT

20 OCTOBRE 2023

Ordre du jour



❖ Bilan 2020 - 2023



❖ Projet 2023 - 2026



❖ La gestion financière



❖ Questions / réponses



❖ Conclusion

Bilan 2020 / 2023

- Revenons 3 ans en arrière sur les engagements de la campagne électorale et les 3 axes définis

- VIVRE A NANTEAU*

- LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- GESTION RIGOUREUSE

Bilan 2020 – 2023



- **Gestion Covid**
- **Site internet**
- **Liaisons douces**
- **Economie énergie**
- **Gestion enfouissement Réseau**
- **Gestion Financière / Recherche de subventions**
- **Gestion personnel communal début de mandat**
- **Obtention Labélisation PIMMS**
- **Gestion eaux ruissellements eaux de pluies Croix Boisée**
- **Programme ralentissement vitesse en cours**

1 - BIEN VIVRE A NANTEAU

✓ 5 Actions réalisées sur 8

- **Garder le caractère « Village du Gâtinais ».**
- **Soutenir et développer les activités culturelles (théâtre, concerts, etc...) en relation avec les communes voisines.**
- **Collaborer avec les associations Nantessonaises.** (Comité des Fêtes, Association de pêche)
- **Poursuivre les actions d'amélioration de la couverture télécom mobile et fibre.** (Commercialisation Fibre 1^{ère} tranche et accompagnement Zone Blanche par la Préfecture, antenne GSM)
- **Poursuivre l'enfouissement des réseaux électriques.** (2 Tranches réalisés + Boisminard à venir)
- **Améliorer la circulation automobile.** (Zone de ralentissement en cours + dispositif mobil de chicane à utiliser sur d'autres zones de la commune)
- **Favoriser l'accès à la base de Loisirs de Buthiers.**
- **Faciliter l'accès au Centre Aéré de Buthiers.**

2 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE

6 Actions réalisées en partie sur 7

- Favoriser les transports collectifs, inciter au covoiturage. (Pour transport collectif, dossier ouvert par la CCPN)
- Favoriser l'usage du vélo. (Liaisons douces, abri-vélo)
- Protéger et valoriser les chemins communaux et de randonnées. (Protection des chemins et signalétiques)
- Promouvoir les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'isolation des habitations et accompagner les nantessonnais dans leur mise en œuvre. (Communication du réseau SURE auprès des administrés)
- Favoriser la plantation d'arbres et de haies sur la commune, arborer le terrain communal. (dispositif avec le PNR)
- Lutter contre les chenilles processionnaires et les frelons asiatiques.
- Faciliter l'élimination des déchets verts. (Réalisé jusqu'au vol du broyeur)

3 - UNE GESTION RIGOUREUSE

7 Actions réalisées sur 7

- De poursuivre la bonne gestion des finances et du budget de notre commune.
- De maintenir la stabilité des taux d'impositions sur la partie du Foncier Bâti et non Bâti.
- D'éviter les dépenses inutiles qui pourraient faire augmenter les taxes locales et n'engager dans la mesure du possible que des investissements dont le financement est assuré sans recours à l'emprunt.
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement compte tenu des incertitudes sur le montant de la compensation par l'état de la baisse de ressources résultant de la suppression de la taxe habitation.
- D'être au plus proche des organismes subventionnant les projets en étant présents dans les commissions et syndicats afin d'y recueillir les informations permettant d'optimiser les éventuelles dépenses d'investissement.
- D'être représenté et actif dans les organes de décision des structures intercommunales.
- De s'appuyer sur les différents organismes susceptibles de nous accompagner dans la réalisation de projets au travers de « fonds de concours » de l'Intercommunalité ou de « subventions » via le Département ou la Région afin d'engager à minima le budget municipal.

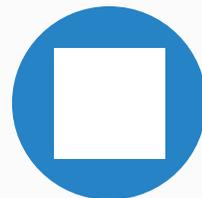
Projet 2023 – 2026

Poursuivre et réfléchir sur



- Enfouissement réseau (phase de Boisminard)
- Travaux rénovation énergétique et thermique Mairie
- Récupération eaux de pluie
- Fleurissement de la commune
- Le traitement des déchets verts
- Vidéoprotection
- Transports à la demande
- Implantation antenne GSM
- Energie renouvelable (loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables)

Etats financiers de la commune

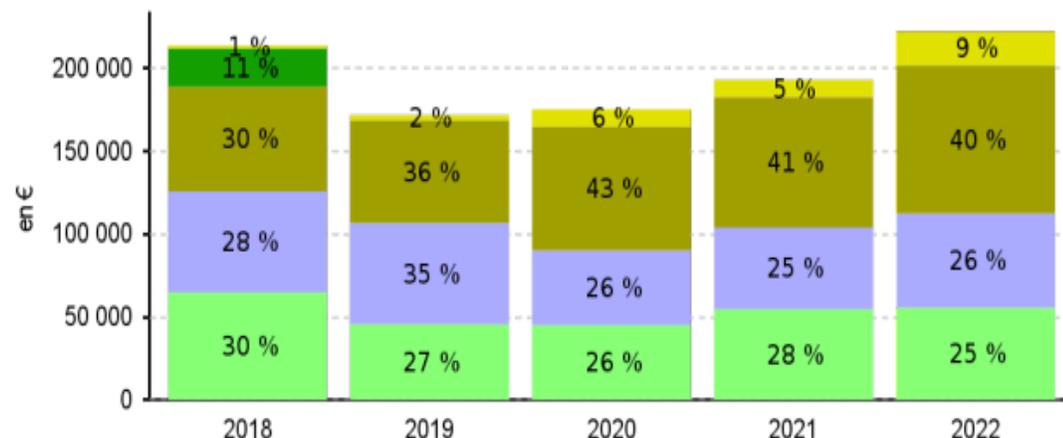


Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Charges générales
 ■ Charges de personnel
 ■ Charges de gestion courante
■ Charges réelles financières
 ■ Charges réelles exceptionnelles
 ■ Autres charges non réelles

REPERES

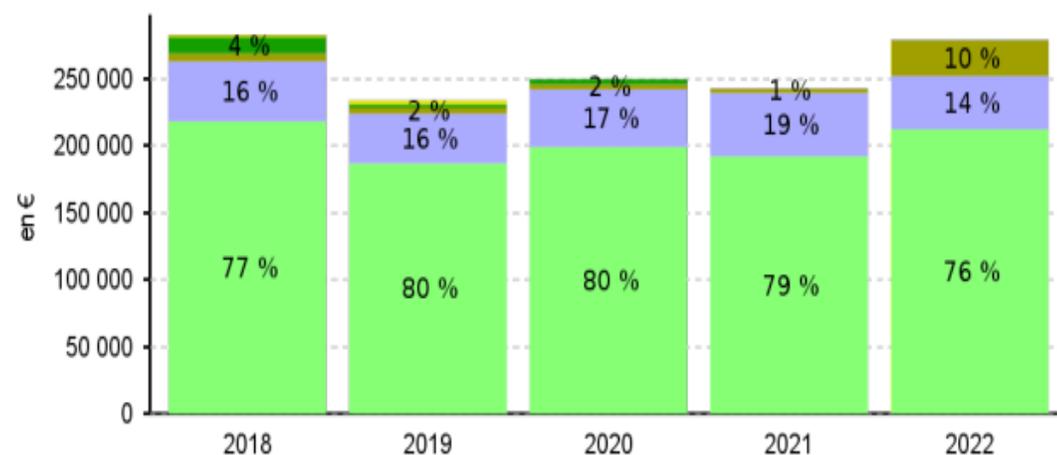
En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	127	245	262	232
Charges de personnel	130	237	252	231
Charges de gestion courante	204	217	196	159
Charges réelles financières	0	5	7	11
Charges réelles exceptionnelles	0	4	2	4

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



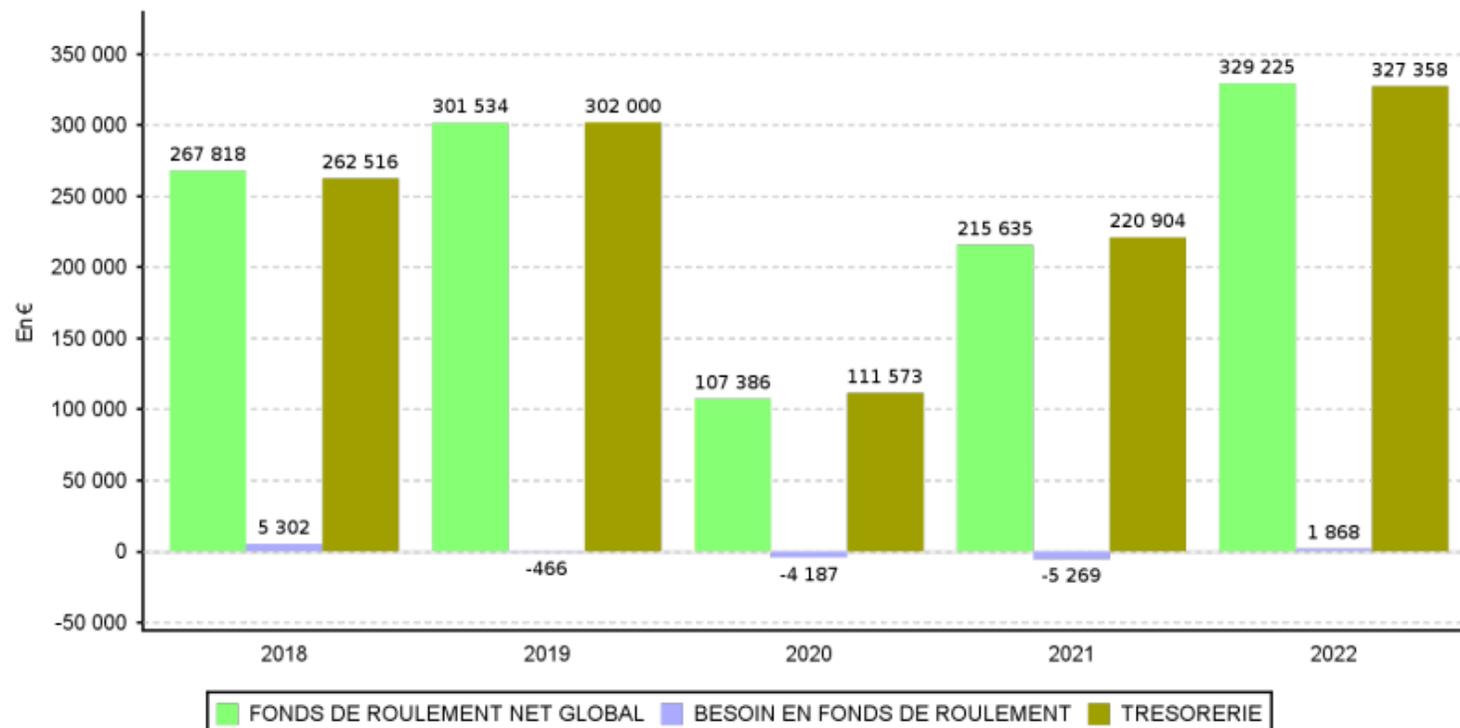
REPERES

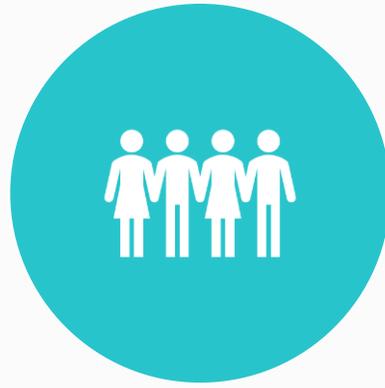
En €/hab	2022			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	486	521	583	428
Dotations et participations	91	305	211	240
Ventes et autres produits courants non financiers	61	77	106	146
Produits réels financiers	0	0	0	1
Produits réels exceptionnels	0	10	13	12

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan





VOUS AVEZ LA PAROLE



Merci pour votre participation